

1862

CIRCULAIRE AU CLERGE.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 7 avril 1862.

MONSIEUR LE CURÉ,

Une affaire bien importante, jointe à l'invitation de Notre Saint Père, le Pape, me fait un devoir d'aller à Rome. Avec l'aide de Dieu, j'espère que ce voyage sera utile, non-seulement au diocèse, mais encore à toute cette province ecclésiastique. C'est ce qui me le fait entreprendre avec courage et confiance.

Ce sera sans doute un des plus beaux jours de ma vie, que celui où il me sera donné de voir le Souverain Pontife, aux pieds duquel, il y a douze ans, je me sentis pénétré d'un si profond sentiment de vénération et d'amour; sentiment qui depuis, n'a fait que se fortifier dans mon cœur. Mais ce qui mettra le comble à mon bonheur, c'est que, en me présentant à lui, comme le représentant du Vénérable Archevêque de Québec, et le député du clergé et de tous les fidèles de son vaste diocèse, j'aurai à lui offrir, avec l'expression de mon respect filial, l'hommage si sincère de leur vénération, de leur amour et de leur dévouement, en même temps que je le prierai de vouloir bien, dans sa charité paternelle, les bénir tous, avec moi, comme ses enfants bien-aimés. Il me sera donné aussi de prier et d'offrir le St. Sacrifice sur le tombeau des Saints Apôtres. . . . Là, sous le regard de ces glorieux protecteurs de l'Eglise, le Pasteur des âmes se sent plus vivement inspiré de prier, et d'implorer leur puissante assistance, pour lui-même, et pour la portion du troupeau de Jésus-Christ qui lui est confiée. . . . Là aussi, tous mes vœux et toutes mes prières au Saint Autel seront pour le clergé et pour les fidèles de ce diocèse.

Il me semble encore que c'est par un dessein miséricordieux de la divine Providence que je me trouve appelé à assister à la canonisation de ce grand nombre de martyrs, qui doit avoir lieu à la fête de la Pentecôte. Le Vicaire de Jésus-Christ, en proclamant solennellement leur sainteté et leur gloire dans le ciel, invitera par là même tous les enfants de l'Eglise à les invoquer et à implorer leur intercession auprès de Dieu. . . . Et qui peut douter que ceux qui auront l'avantage d'entendre les premiers cette invitation et d'être présents à la glorification de ces Saints, n'aient un droit tout particulier à leur protection? . . . La protection des Saints de Dieu est un grand bien. Je me ferai donc un devoir d'implorer, avec toute la ferveur dont je suis capable, pour le diocèse, celle de